

Pêcheur/-euse BF



Nature des tâches

Les pêcheurs et les pêcheuses professionnels travaillent de façon indépendante et doivent respecter les lois et les décrets cantonaux et fédéraux à la lettre. Ils attrapent le poisson, à cet égard il faut énormément de force et de concentration pour remonter les filets, puis ils le préparent dans leur poissonnerie pour pouvoir le vendre : ils le vident, l'écaillent et le préparent en filets qu'ils peuvent fumer ou congeler afin de pouvoir le conserver. L'équipement et l'entretien de leur bateau (filets, éclairage, caisses, dispositifs spéciaux de capture) est également de leur ressort.

Conditions d'admission

a) 2 années pour les pêcheurs avec un apprentissage professionnel autre achevé ou b) 4 années d'expérience professionnelle dans la pêche.

Habilité manuelle, patience et résistance, goût pour la nature et le travail physique difficile en plein air, sens de l'observation, compréhension technique, autonomie.

Formation

Cours de préparation en cours d'emploi conseillés ; diplôme de fin d'études : examen professionnel (EP).

Perspectives

Garde pêche EP (peu de places).